



Vie privée et divulgation de vie privée et employeur

Par manu73, le 25/06/2018 à 22:18

bonjour ,
je viens de signer un contrat avec ma commune pour un remplacement .
pour mon troisième jour , je suis convoqué le matin et on m'explique que l'on a fait une demande de casier judiciaire , sans m'en informer au préalable , et on m'explique que c'est la procédure pour un employé qui voudrait faire carrière , bien que ce contrat soit de 10 jours , et que j'ai été clair avant la signature , pas d'envie spéciale d'aller plus loin chez eux .
De plus , il se trouve que j'ai fait une demande de mon casier pour un poste il y a un mois environ et rien n'y apparaît .

pourtant ce matin on m'affirme que suite à cette demande , il ont eu connaissance d'une affaire de rébellion et insulte avec les gendarmes .

je ne comprends pas très bien du coup et les informe du fait que j'ai moi même une copie de ce document et que rien n'y apparaît , et la malaise , ils éludent vite fait et me disent en se levant , bon de toute façon ce n'est pas bien grave , cela ne remet pas en cause votre contrat .

bien que cette histoire de rébellion soit exacte , elle n'apparaît pas sur mon casier et pense que ces informations proviennent directement de la gendarmerie .
puis je leur demander de s'expliquer sur le sujet , et quels sont mes recours quand à la protection de ma vie privée .

je trouve ces méthodes tout à fait déplacées , et place tout de suite une espèce de malaise dans mes relations de travail .

Par P.M., le 26/06/2018 à 08:13

Bonjour,
Seules les condamnations apparaissent sur le casier judiciaire, il faudrait donc savoir s'il y a eu un Jugement...
Autrement il existe des fichiers de police et de gendarmerie qui comportent d'autres indications...
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...